



CONDITION GÉNÉRALES

Mise à jour : mars 2024

Tout d'abord, notre service réparation dépannage électroménager et notre équipe technique et réparateurs ont mis en place un ensemble d'actions et de suivi de leur intervention. Nous vous offrons une extension de garantie de 6 mois pour une panne identique et 1 an sur les pièces détachées changées lors de la prestation de service après-vente d'électroménager uniquement à Bruxelles et environs.

Notre mission est de mettre à votre disposition notre expertise, nos conseils et notre expérience de plus de 15 ans.

Dans un contexte de restrictions économiques et de prise de conscience écologique, notre objectif est de promouvoir la réparation plutôt que le remplacement des articles parfaitement fonctionnels, contribuant ainsi à prolonger leur durée de vie.

Notre devise : Réparer votre électroménager, ne le jetez plus !

Les frais de diagnostic ne sont toutefois jamais remboursés, même si aucune réparation n'est effectuée (à la demande du client, si l'appareil est économiquement ou techniquement irréparable, si les pièces détachées ne sont plus disponibles, entre autres raisons).

DROIT APPLICABLE

Le droit belge s'applique au contrat de dépannage conclu entre le dépanneur et le consommateur.

DEVIS DE RÉPARATION

L'établissement d'un devis est obligatoire et il n'est pas gratuit. La durée de validité d'un devis est de 2 mois ; passé ce délai, les éléments qui s'y trouvent portés pourront être modifiés par notre société. Le devis aura été préalablement accepté et signé par le client. Il aura ainsi valeur de Bon de Commande pour l'exécution des travaux.

DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

Nous déclinons toute responsabilité pour la perte partielle ou totale des possibilités d'utilisation de l'appareil, au cas où certaines pièces détachées, nécessaires pour la réparation de l'appareil, ne pourraient plus être obtenues.

DÉLAI

Les délais de réparation, estimés de bonne foi, sont donnés à titre indicatif et ne constituent donc pas une condition essentielle de la convention. Nous ne sommes pas responsables des délais de livraison des pièces détachés. Des frais éventuels pour cause de non-disponibilité des appareils en réparation ne sont jamais compensés.

PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au comptant. Dans certains cas exceptionnels, le paiement peut se faire par virement en présence du technicien, avec délivrance d'une preuve de paiement à ce dernier.

Toute facture demeurant impayée entraînera le démontage des pièces posées et l'acompte versé sera non récupérable.

GARANTIE

Toutes les réparations sont garanties 6 mois. Cette garantie de réparation ne s'applique que s'il s'agit du même défaut, non consécutif à une mauvaise utilisation.

TRAVAUX

Nos techniciens peuvent être amenés, pour rendre service au client, à déplacer ou désencastrer certains objets afin de faciliter l'accès de l'appareil en panne. Ils agissent aux risques et périls du client qui est prié de rendre l'accès libre aux travaux.

Toute réclamation concernant notre intervention devra être formulée par écrit dans les 7 jours suivant la prestation de réparation, elle ne sera plus admise après ce délai.

DÉGÂTS

Toute réclamation sur des dégâts apparents aux marchandises réparées doit, pour être prise en considération, être mentionnée sur les documents d'accompagnement au moment du test de l'appareil par le technicien.

ANNULATION

Toute annulation avant le passage du technicien doit se faire par mail, 24h avant le rendez-vous.

Toute annulation de la part du client après le passage du technicien, et son intervention sur l'appareil, ne peut être considéré comme une rétractation. ADE Express n'est pas tenue de rembourser le client en cas d'annulation volontaire de la part du client.